

Règles de bonnes conduites à la cantine

Les enfants sont sous la responsabilité du Personnel communal qui assure une discipline bienveillante.

Le moment du repas doit permettre à l'enfant de se restaurer et de se détendre entre la classe du matin et celle de l'après-midi. Pour cela certaines règles se doivent d'être respectées pour le confort de tous.

Je dois :

- Respecter les adultes, je demande poliment les choses.**
- Respecter ses camarades, chaque enfant s'interdit tout mot, geste ou parole qui peut porter préjudice à leur camarade ou à leur famille.**
- Rentrer et sortir du réfectoire dans le calme. Chacun reste à la place qui lui a été attribuée.**
- Manger proprement, tout jeu avec la nourriture est interdit. Je respecte le matériel mis à ma disposition.**
- Je goûte les aliments nouveaux qui me sont proposés.**

Je ne dois pas :

- Jouer avec le pain, l'eau, gaspiller la nourriture.**
- Le repas se déroule dans le calme, cris, interpellations discussions bruyantes sont interdits.**
- Insulter, dire des grossièretés, me bagarrer...**

Tout manquement notoire au bon déroulement fera l'objet de sanctions adaptées pouvant faire l'objet d'un avertissement écrit ou de la convocation des parents pour une mise au point nécessaire.